

Image not found or type unknown



Journée travaillé non payé

Par **vrp11**, le **17/03/2011** à **19:13**

Bonjour,rnrnrn Je suis vrp exclusif depuis quelques mois déjà, et en épluchant mes fiches de payes, je me suis apperçu que mon employeur me décomptait certaines journées. Son explication à été je cite "pas de chiffre et pas de fiches visites clients : journée décomptée". En a t il le droit? Suis je obligé de lui fournir ses 5 fiches demandée par jour ? Merci d'avance.